



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
MAISON PAGNON – Travaux d'électricité - Réparation VMC - ANGILERI

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n°D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'entreprise ANGILERI, en date du 08/08/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la réparation de la VMC ainsi que des travaux d'électricité à la Maison PAGNON Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise ANGILERI sise 1 Rue du Lavoir 63130 ROYAT, est retenue pour la réparation de la VMC et des travaux d'électricité à la Maison PAGNON de la Ville de Royat, pour un montant de 1 438.00 € HT soit **1 725.60 € TTC**.

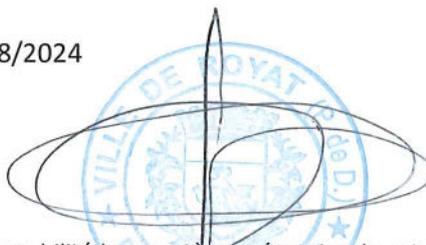
Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ANGILERI
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 16/08/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



MAIRIE DE ROYAT
46 BD BARRIEU

sarl-angileri@orange.fr

63130 ROYAT

1 rue du Lavoir 63130 Royat

Tel : 04.73.35.95.17

Instagram: ent_angileri

DEVIS

D E V I S	DIVERS TRAVAUX DANS LA MAISON ANNEXES A L'ARRIERE DU BATIEMENT DES SERVCICES TECHNIQUES.
ROYAT LE 08/08/24 PC.5615	<i>MAISON PAGNON.</i>
Client MAIRIE DE ROYAT Tel 04.73.29.50.80 Mobile 06.82.66.56.02. S.tech Mail	
Entreprise RGE N° E142607 SIRET : 39993740800017 - APE : 4322A	

Référence	Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
1	TRAVAUX				
	V.M.C. Remplacement de la V.M.C actuelle hors d'usage. Les gaines seront conservées en l'état. Les bouches seront remplacées pour : Cuisine, WC et 2 douches La bouches du stockage des skis sera supprimée.				
1.1	Fournitures : groupe ALDES ou similaire (suivant stock) et bouches V.M.C AUTOCOSY IH simple flux auto réglable		268,00	1,00	268,00
1.2	Mise en oeuvre		350,00	1,00	350,00
	Sous-total				618,00
	ÉLECTRICITÉ				
1.3	Dans l'espace vestiaires, Installation d'un luminaire LED de 1.00ml en plafond sur la ligne existante		180,00	1,00	180,00
1.4	Dans la première douche : Installation d'un luminaire spécifique salle d'eau étanche, avec interrupteur (ligne à créer)		280,00	1,00	280,00
1.5	Dans la seconde douche : Déplacement de l'interrupteur afin de le				

Référence	Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
1.6	rendre accessible, remplacement du luminaire idem ci dessus: (ligne existante)		220,00	1,00	220,00
	Raccordement du C.E. sur la ligne existante avec interposition d'une boite de dérivation:		140,00	1,00	140,00
	Sous-total				820,00
	TOTAL TRAVAUX				1 438,00

Le client : **MAIRIE DE ROYAT**

Bon pour commande, signature. Le :

Assurance de Responsabilité Décennale N° 630 35 755B MAAF Assurances S.A. - Chauray - 79036 Niort cedex 09. Garantie accordée sur les chantiers exécutés en France et en Principauté de Monaco.

Pour la validité de l'offre, les modalités d'acompte et de règlement, veuillez nous consulter. Conditions de vente, voir annexe. En cas de contestation, il est fait attribution de compétence aux tribunaux du siège social de l'entreprise ANGILERI.

Total H.T.	1 438,00
T.V.A. 20,00 %	287,60
Total T.T.C.	1 725,60

BON POUR ACCORD

07 AOUT 2024

*Facel AUCO
Main*



Visé finances